



**Objet : COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 12 AOÛT 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze août, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE RONSSOY, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM les conseillers municipaux, à l'exception de : Madame Cornaille, qui a donné pouvoir à Jean-François Ducatteau ; Monsieur Moriaux, qui a donné pouvoir à Michel Bray ; Monsieur Thieulot, qui a donné pouvoir à Aurélien Cazé ; Mesdames Censier et Faille, Messieurs Faglain et Gomes, absents.

**1. ACCEPTATION DU DÉDOMMAGEMENT DES AMP POUR LES DÉGÂTS DU MUR AU CIMETIÈRE**

Le Conseil Municipal accepte le dédommagement des Assurances Mutuelles de Picardie pour les dégâts au mur du Cimetière, d'un montant de 1 120,96 € (mille cent vingt euros et quatre-vingt-seize centimes).  
Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce relative au dossier.

**2. EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SIAEP HAUTE-COLOGNE**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son Article L. 5211-18 sur les modifications relatives au périmètre d'un Syndicat de Communes ;*

*Vu la Délibération de la Commune de Guyencourt-Saulcourt en date du 23 Avril 2025 sollicitant son adhésion au SIAEP Haute-Cologne au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 ;*

*Vu la Délibération du Comité Syndical en date du 13 mai 2025 relative à l'adhésion de la Commune de Guyencourt-Saulcourt au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 ;*

*Considérant que le SIAEP doit consulter l'ensemble des Communes membres afin qu'elles se prononcent sur cette extension de périmètre dans un délai de trois mois ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, se déclare favorable à l'adhésion de la Commune de Guyencourt-Saulcourt au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

**3. SUBVENTION AU COLLÈGE BÉRANGER DE PÉRONNE - SEGPA**

Monsieur le Maire expose la demande de participation financière du Collège Béranger de Péronne, qui concerne un élève du village scolarisé en SEGPA, pour un projet de voyage mémoriel à Auschwitz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 100 euros.

**4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU FONDS D'APPUI AUX COMMUNES**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'acquisition d'une brosse de désherbage avec accessoires et d'un bioculteur, dans l'optique de pratiquer le désherbage de manière écologique sans avoir recours à des produits chimiques, de préserver l'écosystème et de faciliter le travail ; ainsi que le remplacement du tableau électrique de la Mairie et des protections de l'armoire électrique de l'école, afin d'être aux normes en vigueur, de sécuriser la Mairie et l'école, et de protéger les tableaux des chocs et des risques incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à ces financements, pour un total prévisionnel global de 9 130,71 Toutes Taxes ; et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds d'Appui aux Communes, en demandant le pré-financement et le démarrage anticipé des travaux.

## **5. LOYERS IMPAYÉS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des impayés de loyers de locataires, pour un montant de 3 947,79 euros au 29 Juillet 2025.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager des poursuites afin de récupérer le montant de ces loyers.

Monsieur le Maire se rapprochera du Service de Gestion Comptable d'Albert pour entamer la procédure.

Si toutefois la dette subsistait, une action en justice pourrait être engagée.

## **6. CESSION DE BAUX POUR LA LOCATION DE TERRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- avoir procédé à l'affichage demandé par la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne, concernant une demande d'autorisation d'exploiter ;
- avoir reçu de cet agriculteur un courrier déclarant vouloir céder ses droits à ses neveux ;
- en précisant que ces baux dépendent du C.C.A.S. et feront l'objet d'une prochaine réunion, avec les éléments complémentaires.

## **7. OPÉRATION BRIOCHES**

Monsieur le Maire informe ses co-élus que l'opération brioches au profit des Papillons Blancs se déroulera le Samedi 11 Octobre 2025, de 9h00 à 12h00.

## **8. DEMANDE D'UN CONCITOYEN**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu d'un concitoyen pour la prise en charge d'un enlèvement de nid de frelons, l'intervenant lui ayant dit que certaines Communes en prenaient une partie à leur charge.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas y donner suite.

Monsieur le Maire se renseignera sur les aides existantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Ont signé le registre tous les membres présents.

## **JOURNÉES DU PATRIMOINE**

À l'issue de la réunion de Conseil Municipal est ouverte la réunion de la Commission des Fêtes.

Monsieur le Maire aborde les Journées du Patrimoine.

La Commission choisit de la mettre en place le Samedi 20 Septembre 2025.

Seront présents :

- Pour la préparation, le vendredi de 9h00 à 12h00 : Monsieur le Maire ; Jean-François Ducatteau, Aurélien Cazé et Danielle Cardon, Adjointes ; Muriel Ancelle et Claude Cagniard ;
- Pour les festivités :
  - Le samedi de 10h00 à 12h00 : Monsieur le Maire, Jean-François Ducatteau, Danielle Cardon et Claude Cagniard ;
  - Le samedi de 12h00 à 14h00 : Aurélien Cazé et Christopher Josse.